

pousser les hurlements que nous avions entendus. Ils étaient habillés en chemises, suivant leur coutume, mais tous s'étaient partagé les habits du mort, s'adjugeant, l'un son surtout, l'autre, ses culottes, un troisième son chapeau. Leurs figures étaient peintes de vermillon, ainsi que leurs chemises, à la hauteur des épaules. La plupart avaient de grands anneaux pendus aux oreilles et qui paraissaient les incommoder beaucoup, parcequ'ils étaient obligés de les tenir lorsqu'ils sautaient ou faisaient quelque mouvement violent. D'autres portaient des ceintures faites de peaux de serpents à sonnettes, encore munies de leurs écailles sonores. L'enfant de l'homme assassiné n'avait sur lui que sa chemise, sa culotte et sa casquette, et les sauvages lui avaient peint les épaules en rouge. Au débarquement, ils exécutèrent leur danse guerrière, accompagnée du chant de victoire, autour de la perche retirée du bateau et fichée en terre, toujours surmontée de son trophée sanglant. Leur but en s'emparant de l'enfant était de l'adopter à la place de leur frère, tué par les Anglais ; ils se proposaient de l'emmenner dans leur bourgade pour l'y élever comme l'un des leurs, et le marier ensuite avec l'une de leurs parentes. Bien qu'ils eussent commis cet acte de violence en temps de paix, contrairement aux ordres du gouverneur de Montréal, et aux avis de celui de St Frédéric, cependant ce dernier n'a pas osé, pour le moment, leur refuser des provisions, de peur de les exaspérer. Mais lorsqu'ils furent arrivés à Montréal, le gouverneur les punit de ce meurtre et leur enleva le petit garçon, qu'il renvoya ensuite à ses parents. M. Lusignan leur demanda s'ils m'auraient molesté, ainsi que mes compagnons, s'ils nous eussent rencontrés dans le désert. Ils répondirent que leur intention étant principalement de venger la mort de leur frère, sur les habitants du village anglais